Vienne Condrieu Agglomération

Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20230321-23-62-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

DÉLIBERATION 23-62

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 mars 2023

Date de la convocation : **14 mars 2023**
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA ; Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Bernard ROQUEPLAN, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Yves CURTAUD à M. Jean-Claude LUCIANO, Mme Hilda DERMIDJIAN à Mme Sophie PORNET, M. Nicolas HYVERNAT à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Charles TODARO à M. Jean TISSOT, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Secrétaire de séance : M. Jean PROENÇA.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Convention de partenariat 2023 avec la CCI Nord Isère

Rapporteur : Martine FAÏTA

NOTE DE SYNTHÈSE

La CCI Nord Isère est un établissement public au service du développement économique territorial, ayant pour attributions spécifiques 3 missions au service des entreprises de l'industrie, du commerce et des services et du territoire :

- Etre le porte-parole des entreprises et représenter les entreprises et les commerçants auprès des pouvoirs publics,
- Accompagner les entreprises, de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement,
- Contribuer aux décisions d'aménagement du territoire et à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité des territoires.

Vienne Condrieu Agglomération a, de droit, une compétence en matière de développement économique. Elle se positionne comme l'interlocutrice de proximité pour les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité (Industrie, Services, Commerce, Artisanat, Tourisme, Agriculture, etc.) et leurs problématiques (Création et développement, Immobilier, Ressources Humaines, Promotion, etc.). Les réponses apportées aux entreprises sont construites à partir de l'expertise locale dont notamment celle des chambres consulaires.

Fortes de ce constat, les parties mettent en commun leurs compétences pour répondre au mieux aux demandes et aux besoins des entreprises implantées sur le territoire, entreprises existantes ou à créer. Ce partenariat s'articule autour de l'entrepreneuriat, l'économie de proximité, le développement des entreprises, l'aménagement du territoire et la promotion du territoire.

Il est proposé de poursuivre le partenariat sur l'année 2023, grâce aux actions suivantes, listées ci-dessous et détaillées dans la convention jointe en annexe :

- Action 1 : Accompagnement des industriels sur la transition énergétique
- Action 2 : En bas de ma rue
- Action 3 : Espace Entrepreneur
- Action 4 : Enquête ménage
- Action 5 : Qualification de fichier
- Action 6 : RDV des économies d'énergie
- Action 7 : Cartographie des Business Angels et autres financeurs privés
- Action 8 : Promotion des achats responsables auprès des entreprises du territoire
- Action 9 : Réduction des déchets pour les commerçants

L'année 2023 sera également consacrée à la préparation de la convention de partenariat 2024-2026 avec la CCI Nord Isère, permettant d'inscrire les actions dans la durée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission économie du 7 mars 2023,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

APPROUVE la convention de partenariat avec la CCI Nord Isère à hauteur de 52 340 € pour l'année 2023.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 27/03/2023

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente,

Vienne Condrieu Agglomération (Isère)

Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat